REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 137 / PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°106/PR du 30 mars 1967, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°395/PR/MCET du 6 décembre 1961, portant création d'une société d'Etat dite "Société Nationale des Huileries du Dahomey" (SNAHDA) et les statuts publiés en annexe ;

VU le Décret N°2/PR-SGG du 6 janvier 1967, portant nomination de Mr Arsène KINDE, Conseiller aux Affaires Administratives, en qualité de Directeur Général de la Société Nationale des Huileries du Dahomey ;

Sur la proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Léonard MABUDU, Inspecteur du Trésor, précédemment Directeur de la Comptabilité, est nommé Directeur Général de la Société Nationale des Huileries du Dahomey, en remplacement de Mr Arsène KINDE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°2/PR-SGG du 6 janvier 1967, prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1967

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

Bertin BORNA

Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MFAE 4 - Dtion de la SNAHDA 2
Intéressés 2 - CS 6 - SGG 4 - IAA 1
Ministères 8 - Trésor 4 - DP 4 -
DB-DC-CF-Solde 4 - Gde.Chanc. 1 -
DGAJL 2 - JORD 1.